



LE SYNASAV RÉVOLUTIONNE QUALISAV

**POUR ASSURER
AUX PARTICULIERS
DE TOUJOURS AVOIR À FAIRE
À UN VRAI PROFESSIONNEL
DE LA MAINTENANCE**



QUALISAV®

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Qualification professionnelle des entreprises
d'installation et de maintenance chauffage



Patrick CARRÉ
Président du SYNASAV

*Syndicat National de la Maintenance
et des Services en Efficacité
Énergétique*



Patrick ALIBERT
Secrétaire général
du SYNASAV

*Syndicat National de la Maintenance
et des Services en Efficacité
Énergétique*



Benoît FERNANDEZ
Représentant COPROTEC

Responsable technique - Formations

- **Présentation du SYNASAV**

Patrick CARRÉ, Président du SYNASAV

- **Qu'est-ce que QUALISAV ?**

Patrick ALIBERT, Secrétaire général SYNASAV

- **La formation e-learning
et les test QUALISAV**

*Benoît FERNANDEZ, Responsable technique –
Formations COPROTEC*

- **Les avantages de QUALISAV
pour les clients et les professionnels**

Patrick ALIBERT, Secrétaire général SYNASAV

- **Témoignage d'une entreprise
qualifiée**

- **Conclusion**

Patrick CARRÉ, Président du SYNASAV



Présentation du SYNASAV

Patrick CARRÉ, Président du SYNASAV



Qualification professionnelle des entreprises
d'installation et de maintenance chauffage



LE SYNASAV

Fédère et anime le réseau des professionnels de la maintenance et des services en efficacité énergétique de la TPE avec 1 artisan seul aux groupes nationaux à plus de 4 000 salariés.



Une organisation professionnelle unique, au service des :

- **Professionnels :**

- **INFORMER, ACCOMPAGNER, QUALIFIER, FORMER, PROMOUVOIR, ASSISTER** (assistance technique juridique et fiscale)...

- **Pouvoirs publics :**

- **Représenter les professionnels, Appuyer les missions d'intérêt général** (ex. campagne monoxyde de carbone), **Participer aux groupes de travail** (techniques, réglementaires, missions d'intérêt général etc.).

- **Consommateurs :**

- **INFORMER, GUIDER, CONSEILLER...**



Les principales missions du SYNASAV

Conférence de presse
Paris – 22 mars 2018



- Apporter des services, des conseils et de l'information à ses adhérents.
- Être l'interlocuteur des pouvoirs publics et des consommateurs sur les sujets liés à maintenance et aux services en efficacité énergétique.
- Défendre les intérêts de la filière auprès des collectivités locales et des pouvoirs publics.



Chiffres clés du synasav

Conférence de presse
Paris – 22 mars 2018



1966 naissance du syndicat



1 000 recrutements / an



12 000 techniciens



16 000 salariés



800 sites



300 entreprises



1,5 Mrds d'€ chiffre d'affaires



12 M d'appareils entretenus



6 M d'appareils sous contrat



150 000 chaudières remplacées / an



14 M d'interventions / an



300 sites certifiés QUALICERT

QUALISAV une évolution primordiale

- De par les évolutions technologiques importantes des appareils de chauffage, de la connectivité,
- afin de positionner l'entretien comme un élément majeur de la sécurité et de l'éco-efficacité énergétique
- et afin également de protéger la filière d'une uberisation potentielle il est apparu primordial au SYNASAV de révolutionner QUALISAV
- Une évolution visuelle avec un nouveau logo et une évolution pédagogique avec la mise en place d'une plateforme de formation en e-learning et le passage des tests de connaissance en ligne également



Qu'est-ce que QUALISAV ?

Patrick ALIBERT, Secrétaire général du SYNASAV





QUALISAV[®]

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La seule et unique
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
des entreprises de maintenance et
de services en efficacité énergétique.

Une « **Marque collective** »
déposée à l' **inpi** depuis
1985
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

Inscrite au registre national des marques de
l'INPI sous le n° 08 3 596 632

Exclusivement délivrée
par le SYNASAV
propriétaire de la
« marque collective »

Ouverte à toutes
les entreprises
sans obligation
d'adhésion au SYNASAV

Délivrée pour 1 année
pour tenir compte
de l'évolution des effectifs



QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

DES ENTREPRISES DE MAINTENANCE ET
DE SERVICES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHARTRE QUALISAV

1 Je m'engage à ce que les techniciens de l'entreprise aient suivi avec succès la formation QUALISAV : « Formation aux connaissances techniques et réglementaires pour la maintenance des installations de chauffage fonctionnant au gaz ou au fioul ».

2 Je m'engage à faire passer la formation et les tests QUALISAV à tout nouveau technicien intégrant l'entreprise dans un délai d'une année à compter de sa date de prise de fonction, quel que soit son niveau de diplôme et/ou de formation initiale.

3 Je m'engage à justifier de l'existence légale de mon entreprise, en fournissant chaque année au SYNASAV une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers ou un extrait Kbis de moins de 12 mois.

4 Je m'engage à justifier que ma couverture d'assurance Responsabilité Civile (RC) est à jour, en fournissant chaque année au SYNASAV une attestation correspondant à mes activités de maintenance et d'entretien.

5 Je m'engage à fournir à mon client, un justificatif d'intervention (fiche ou bon d'intervention) et à mettre à sa disposition une Attestation d'entretien annuel conforme aux conditions fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009.

6 Je m'engage à réaliser chez mon client des entretiens de chauffage conformes aux normes en vigueur : Norme AFNOR NFX 50-010 (chaudières fonctionnant au gaz) et Norme AFNOR NFX 50-011 (chaudières fonctionnant au fioul).

7 Je m'engage à réaliser chez mon client les mesures obligatoires (fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009) à l'aide d'un appareil de mesure révisé et entretenu selon les prescriptions du fabricant. Je m'engage à remettre à mon client les résultats des mesures effectuées.

8 Je m'engage à fournir à mon client les conseils et les recommandations quant au bon usage de sa chaudière et les améliorations possibles sur l'ensemble de son installation de chauffage.

9 Je m'engage à mettre à la disposition de mon client, un dispositif gratuit de médiation des litiges à la consommation (conformément au décret du 30/10/2015). Dispositif MEDICYS pour les adhérents SYNASAV.

10 Je m'engage à faire la promotion de la qualification professionnelle QUALISAV, à afficher la présente charte d'engagement et à m'acquitter de la redevance annuelle QUALISAV.

Seule qualification professionnelle destinée à qualifier les entreprises de maintenance et de services en efficacité énergétique, QUALISAV permet d'identifier facilement les entreprises soucieuses du niveau de compétences de leurs techniciens et de la qualité de leurs interventions. QUALISAV est une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) depuis le 03 mars 1985 sous le n° 3596632.

Date: _____ Signature: _____

UNE CHARTE 10 ENGAGEMENTS

10 engagements pour obtenir la qualification QUALISAV

- 1. Les techniciens doivent suivre la formation QUALISAV* ET réussir le test de contrôle des connaissances.** (*) « Formation aux connaissances techniques et réglementaires pour la maintenance des installations de chauffage fonctionnant au gaz ou au fioul » - *À renouveler au minimum tous les 5 ans.*
- 2. Tout nouveau technicien intégrant l'entreprise doit passer la formation QUALISAV dans l'année quel que soit son niveau de formation initial.**

L'entreprise doit justifier tous les ans

- 3. de son existence légale**
(extrait de Kbis de moins de 12 mois ou attestation d'inscription au Répertoire des métiers).
- 4. de sa couverture d'assurance en responsabilité civile – RC**
(Attestation RC pour les activités de maintenance et entretien)
- 5. fournir systématiquement au client un bon d'intervention et remettre une « Attestation d'entretien annuel » conforme aux conditions fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009.**

10 engagements pour obtenir la qualification QUALISAV

- 6. Réaliser un entretien de chauffage conforme aux normes en vigueur**
(Norme AFNOR NFX 50-010 - chaudières fonctionnant au gaz et Norme AFNOR NFX 50-011 - chaudières fonctionnant au fioul).
- 7. Réaliser les mesures obligatoires fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009 à l'aide d'un appareil de mesure conforme et les transmettre à l'utilisateur.**
- 8. Fournir les conseils et les recommandations au client quant au bon usage de sa chaudière et les améliorations possibles sur l'ensemble de son installation de chauffage.**
- 9. Mettre à la disposition de mon client un dispositif gratuit de médiation des litiges à la consommation** *(conformément au décret du 30/10/2015)*
- 10. Promouvoir la qualification professionnelle QUALISAV**
(afficher la charte d'engagement + logos sur véhicules et PLV + supports dématérialisés...).

Les grands changements pour QUALISAV 2018



- Une charte d'engagements en 10 points
- Une plateforme de formation en ligne
- Accessible 7j/7 et 24h/24
- Un contenu pédagogique actualisé en permanence
- Des tests de vérification des connaissances en libre accès
- Un test officiel final de contrôle des connaissances réalisé par COPROTEC
- Une nouvelle identité visuelle complétée d'une « base line »
- Un nom de domaine www.qualisav.fr
- Un annuaire des professionnels en ligne

La formation e-learning des techniciens

66€TTC / tech. / 5 ans

Technicien(s)



- Formation e-learning
- Tests blancs illimités
- 1 contrôle des connaissances

Accessible en ligne
7/7 - 24/24 - Pendant 1 an

Accès ouvert pendant 1 an
à compter de la diffusion des codes

Sans conditions de diplôme pour
suivre la formation e-learning et
passer le contrôle des connaissances

Pas de passage du contrôle final
sans réussite aux tests blancs

Contrôle des connaissances à
renouveler tous les 5 ans.

Obtenir minimum 15/20



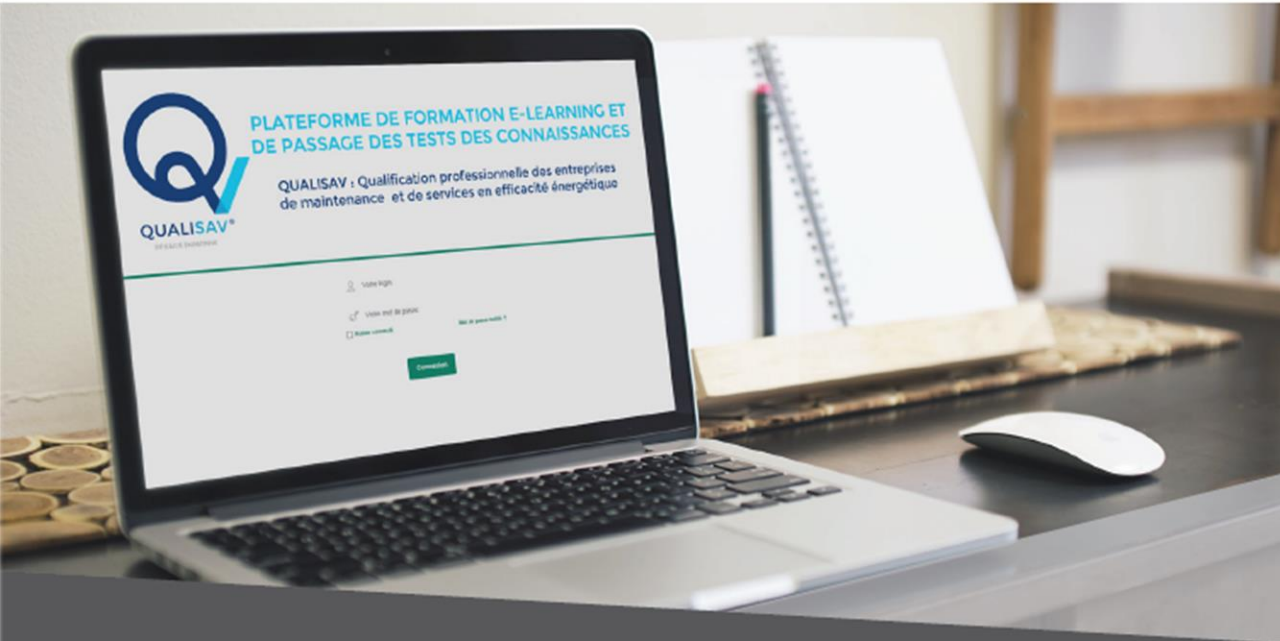
La formation e-learning et les test QUALISAV

Benoît FERNANDEZ, Responsable technique – Formations chez COPROTEC



Qualification professionnelle des entreprises
d'installation et de maintenance chauffage

EN E-LEARNING



MODULE DE
FORMATION EN
LIGNE

TEST
D'ENTRAINEMENT
QUALISAV

TEST OFFICIEL
QUALISAV

Benoît FERNANDEZ

Responsable technique - Formations

- **COPROTEC** est un organisme de formation spécialisé dans les énergies depuis 25 ans. L'entreprise est également reconnue pour son centre d'appel qui répond à toutes les questions techniques et réglementaires des professionnels des métiers du chauffage.
- **COPROTEC** collabore depuis de nombreuses années avec le **SYNSAV** pour la formation, la réponse technique et réglementaire de ses adhérents, mais aussi pour correction des tests de validation **QUALISAV**.
- En 2017 et 2018, **COPROTEC** a développé un module de formation en ligne à la demande du **SYNASAV** pour simplifier la démarche des entreprises souhaitant obtenir la qualification **QUALISAV**.

UN MODULE DE FORMATION QUALITATIF DONNANT ACCÈS À :



Conférence de presse
Paris – 22 mars 2018



- Un **module de formation technique et animée** disponible en ligne à n'importe quel moment de la journée et où que vous soyez
- Un **test d'entraînement** pour valider vos connaissances avant le test officiel
- Un **test officiel de validation finale** qui est réalisable une seule fois par utilisateur. La correction du test est automatisée pour un **résultat impartial et rapide** : attestation de réussite délivrée automatique par mail en cas de réussite au test



Les avantages QUALISAV

pour les clients 

pour les professionnels 





La qualification professionnelle QUALISAV c'est aussi

Conférence de presse
Paris – 22 mars 2018



- Obligatoire pour les entreprises de maintenance engagées dans la certification de services
- Incontournable pour les entreprises qui veulent accéder à RGE pour la maintenance sans obligation de cotiser à la Caisse de congés payés (accord sur 55-11)
- Un réel « plus » pour répondre à des appels d'offres en démontrant ses exigences de formation des techniciens.
- Une qualification reconnue par GRDF pour le projet Changement de GAZ région Hauts de France
- Se distinguer des réseaux de pseudos-professionnels par une reconnaissance officielle (socle de base des connaissances).
- L'occasion de valoriser les compétences des techniciens expérimentés non diplômés
- Idéal pour tester ou mettre à niveau les compétences d'un nouveau technicien
- Une formation chauffage Gaz ET Fioul pour le moment qui va s'étendre... Ouverture possible sur PAC, CLIM, hybrides etc.



SYNASAV



QUALISAV®

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ENTREPRISE QUALIFIÉE

Témoignage d'une entreprise qualifiée QUALISAV





Conclusion

Patrick CARRÉ, Président du SYNASAV



Qualification professionnelle des entreprises
d'installation et de maintenance chauffage

Finalemment

L'évolution de QUALISAV répond aux ambitions du SYNASAV.
Cette garantie de compétences des professionnels permet également au SYNASAV de porter ses revendications auprès des pouvoirs publics :

- Entretien obligatoire pour les PAC et Systèmes de ventilations
- Qualification obligatoire pour réaliser les entretiens de chaudières
- Exiger une fiche de mise en service des systèmes de chauffage et de ventilation pour toutes installations neuves ou renouvelées réalisés par un professionnels qualifié

Les ambitions du SYNASAV

- Être reconnu comme un acteur à part entière de la « Transition énergétique pour la croissance verte ».
- Étendre l'offre de maintenance et de services à l'ensemble des équipements du logement relatifs au chauffage, à la climatisation, à la ventilation, au traitement de l'air et à la production d'eau chaude sanitaire.
- Être la référence métier de la maintenance des équipements du logement, tant sur le plan de la formation que la qualification professionnelle des intervenants.

Ces 3 ambitions socles, prendront en compte la révolution numérique sous toutes ses formes pour faire, des chefs d'entreprises de maintenance, des ambassadeurs d'une maintenance 3.0



Remerciements

Conférence de presse

Paris – 22 mars 2018



À COPROTEC

Aux journalistes présents



Conférence de presse
Paris – 22 mars 2018



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Suivez toutes les actualités du SYNASAV sur www.synasav.fr

